

## Le Saviez - vous



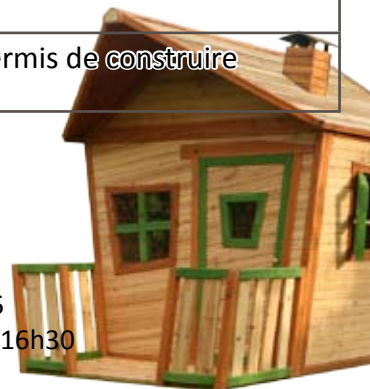
### Erratum

Dans le bulletin de septembre, à la rubrique «État civil», au paragraphe «Décès», il fallait lire «Michel Callier» à la place de «Jean Callier» décédé le 27 février. Nous sommes désolés de cette erreur.

### Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?

SURFACES DE L'ABRI DE JARDIN	HAUTEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12 M	HAUTEUR SUPÉRIEURE À 12 M
Surface de plancher et emprise au sol inférieures ou égales à 5 m <sup>2</sup>	Aucune Autorisation (sauf en secteur sauvegardés et sites classés)	Déclaration préalable de travaux
Surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 5 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable de travaux	Permis de construire
Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire	Permis de construire

Dans tous les cas le règlement d'urbanisme local (PLU) doit être strictement respecté. Ce dernier est consultable en ligne sur [www.monetier.com](http://www.monetier.com).



### Déchetterie

Horaires d'ouverture de la déchetterie «Guisane» du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 30 Avril 2015  
Du Lundi au Vendredi 10h00 / 12h00 - 13h30 / 17h00 le Samedi 10h00 / 12h00 - 13h30 / 16h30

## FORAITS DE SKI ALPIN SAISON 2014 / 2015



La collectivité finance les forfaits des jeunes domiciliés sur la commune de l'école maternelle jusqu'au lycée. Chaque année cela représente environ 160 forfaits facturés 39 € soit environ 6250 € par an. Les étudiants entre 18 et 25 ans bénéficient du tarif scolaire à 39€, sur présentation d'un justificatif de scolarité et de domicile sur la commune. Cette participation est ensuite reversée au budget du CCAS, et représente chaque année près de 1300 €. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à l'accueil de la mairie ou par mail : [accueil@monetier.com](mailto:accueil@monetier.com)

Pour Les travailleurs saisonniers

Retirer aux caisses des remontés mécanique un formulaire à remplir par l'employeur. Puis muni de ce formulaire, du contrat de travail et d'une photo d'identité acheter le forfait aux caisses SCV. Attention, 2 jours sont nécessaires.

SCV organise des permanences à Pré Chabert afin de faire faire vos forfaits avant l'ouverture



Le mercredi 19 novembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Le mercredi 26 novembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Horaires d'ouverture de la mairie	Lundi	10h à 17h en continu
	Mardi	10h à 12h & 15h à 17h
	Mercredi	10h à 12h
	Jeudi	10h à 12h & 15h à 17h
	Vendredi	10h à 12h & 15h à 16h30

Astreinte des services techniques (Urgences uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 42 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompier	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos - Route	04 92 24 44 44
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche - Les Eterlous	04 92 55 42 46

Mairie du Monétier les Bains  
Place Novalèse  
05220 Le Monétier les Bains  
Tel 04 92 24 40 04  
Fax 04 92 24 52 18  
Directeur de la publication  
Anne-Marie Forgeoux  
Rédaction  
Mairie du Monétier les Bains  
Crédit Photos  
Mairie  
Conception Graphique  
Castier1@club.fr  
Impression  
Imprimerie Labouré - Embrun  
Périodicité  
Mensuel  
Tirage  
800 exemplaires

[www.monetier.com](http://www.monetier.com)



# Le Monétier les Bains

N°8 - Novembre 2014

## Editorial

Lors de mon discours d'investiture en mars dernier, j'ai exprimé avec force et conviction que nous nous mettrions au travail pour notre commune, qui mérite le meilleur. Huit mois ont passé et aujourd'hui mon engagement solidaire et raisonné pour améliorer la vie de mes concitoyens et le développement de la vallée reste intact, renforcé par tous les témoignages d'encouragement reçus et par la réalisation des premiers projets déclinés lors de la campagne électorale. Afin de respecter la feuille de route que l'équipe de la majorité municipale s'est fixée et en toute transparence, je vous informe qu'il n'est pas dans mes intentions en 2015 de briguer un autre mandat que celui de Maire de la commune et Vice-présidente de la communauté de communes, au regard du contexte économique contraint et en pleine réflexion sur la réforme des collectivités territoriales.

En conséquence, ma priorité est de travailler avec vous, pour vous, pour notre commune et pour l'économie de la vallée.

**Le Maire Anne-Marie FORGEOUX**

## Patrimoine

Page 2

## Travaux Ordures ménagères

Page 3

## Le saviez - vous ? Forfait ski

Page 4

Tous les habitants du Monétier sont attendus à la salle du Dôme, le dimanche 23 novembre à 15 h, pour la Fête d'Automne

Bulletin  
d'information  
municipal



## Coup de jeune sur le patrimoine du Monétier

Après d'importants travaux effectués sur le patrimoine du quotidien (moulin du Casset), la commune veille aussi sur son patrimoine religieux en entretenant et rénovant ses églises et ses chapelles, au nombre de... trente et un. Tour d'horizon des travaux.

### Le Serre, l'esprit de chapelle

La dalle intérieure de la chapelle St Mammès a été entièrement refaite, désormais agrémentée d'une allée centrale en pierre. Ces travaux ont été financés par le conseil paroissial du Serre. Une autre dalle, extérieure, a été exécutée par les Services Techniques (ST) communaux entre les murs de la chapelle et l'ancien four (évacuation des eaux pluviales).



### Les Guibertes, autre son de cloche



Le pluvial de la place de l'église St Esprit a été amélioré par les ST pour diminuer l'humidification des murs.

La petite cloche de 150 kg, fondue par Vallier en 1833, est fêlée. Elle a été descendue du clocher grâce à une chèvre (matériel de levage). Elle est partie pour Annecy, où elle sera refondue par l'entreprise Paccard. La commune prend en charge les opérations verticales, descente et remontée, l'association «la Guibertine» prend en charge la refonte. Celle-ci sera visible le 20 novembre à Annecy, renseignements auprès de l'association pour les conditions de visite. Profitant du matériel de levage, l'ancien mécanisme d'horlogerie a également été descendu et sera exposé dans l'église.

### Le Monétier prêche pour ses chapelles

Au Puy du Cros, sous l'impulsion des alpagistes, la chapelle St Alexis a eu droit à un ravalement de façade. Les matériaux, leur transport et le coût des travaux ont été pris en charge par la commune. Les travaux ont été effectués par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).



Du côté de la chapelle St Pierre St Paul, même opération sur les façades, avec un travail à venir sur l'étanchéité des gouttières.

Notre Dame de l'Assomption va connaître elle aussi une étanchéification des gouttières, associée à une reprise de maçonnerie sur le clocher. Travaux financés par la commune et effectués par l'entreprise Guglielmetti.



### Les fresques sont mises sous cloche

La chapelle de St André est depuis ce printemps soumise à de multiples rénovations conduites par les Bâtiments de France. L'idée première étant de mettre les fresques en valeur. Les façades extérieures sont terminées avec un nouvel enduit. La toiture est restaurée «à l'ancienne», en ardoises espagnoles. La tribune a été supprimée, elle pourrait être à l'origine de l'écartement des murs et donc de la présence d'un tirant ayant dégradé la fresque de la «Jérusalem céleste». La fresquiste a confirmé la présence de nouvelles fresques cachées par le crépi, celles-ci, d'après l'avis de l'architecte en chef des Bâtiments de France, seront restaurées.

À l'église St Claude, traitement du tintement de la cloche et maintenance du clocher.

## Autres travaux sur la restauration du patrimoine

### La Rotonde



L'eau coule, dans le nouveau canal offrant deux petits bassins pour se tremper les pieds.

### Pré-Chabert au chaud cet hiver

C'était un défi de taille, en passe d'être relevé. Il y a un peu plus d'un mois, le réseau de la chaufferie bois de Pré-Chabert a subi un important dysfonctionnement. Un tuyau d'acheminement de chaleur défectueux et c'est toute la zone du Dôme et des commerces qui était menacée de grand froid. En quelques jours, les assurances libèrent les financements et l'entreprise Weigler se saisit du problème. La décision de changer plus de 300 mètres de tuyau est prise. Les travaux sont en cours d'achèvement et l'ensemble du front de neige est prêt pour affronter la saison, au chaud.



### Le Casset, meunier tu dors



Le bâtiment du moulin s'est refait une santé, nous attaquons à présent la difficile maîtrise de la «muséographie». Notre muséographe, Mme Odile Bacconier, est à la recherche de toutes personnes ayant connu le fonctionnement du moulin, ou possédant des objets, outils, accessoires, manuscrits, ayant trait au moulin en général. Si vous avez des renseignements à lui fournir, nous vous serions reconnaissants de la contacter au 04 78 92 90 72, ou directement à la mairie au 04 92 24 40 04



### Le point sur la régie des ordures ménagères

Voilà bientôt un an que la régie des ordures ménagères a été créée, par décision unanime du conseil communautaire de mars 2014. Retour sur la mise en œuvre de ce nouveau fonctionnement. Pourquoi ce choix d'assurer la majeure partie du service des déchets ménagers en régie? Une meilleure maîtrise des tonnages traités, Une progression qualitative et quantitative du tri sélectif, Une meilleure réactivité et transparence vis à vis de la population de notre territoire, Une amélioration des conditions de travail des agents de collecte. Depuis le 5 décembre 2013, la régie des ordures ménagères (OM) a augmenté ses fréquences et ses points de collecte en carton et en emballages recyclables, a supprimé les principaux points dangereux de collecte, a créé des points de regroupement avec de nouveaux dispositifs semi-enterrés...

Par exemple, sur la commune du Monétier les Bains, la marche arrière des camions devant l'école primaire a été supprimée. Ce travail d'optimisation et de sécurisation se poursuit aujourd'hui. Pourquoi un tel chantier sur la collecte des ordures ménagères, pour quels impacts?

Aujourd'hui, la gestion des déchets ménagers est financée principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le taux de cette taxe est calculé sur le foncier bâti et est maintenu constant depuis 2008. Pourtant, la TVA payée par la collectivité et la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) reversée à l'Etat pour chaque tonne collectée, ne cessent d'augmenter: la TVA est passée de 5,5% en 2011 à 10% en 2014. Dans ce contexte, l'objectif de la régie des OM est de maintenir, à recettes égales, un service adapté, réactif et de qualité à l'ensemble de la population permanente et touristique du territoire. Telles sont les raisons de ce chantier environnemental: le regroupement des points de collecte, avec la présence du tri sélectif. Un an après, quel constat?

Aujourd'hui, les résultats sont là: les tonnages des ordures ménagères ont baissé d'environ 15% et ceux du tri sélectif ont augmenté de 5%. Tout cela grâce à l'action combinée de la régie et des citoyens. Et nous espérons que cette tendance à la réduction de déchets va encore s'amplifier dans les mois à venir.

